



FICHE DE POSTE IDE IJFH

DEFINITION DES PARTICULARITES DU POSTE

L'UFH inscrit son action dans la démarche globale d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.

Elle est composée .

- D'une Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH) qui assure ses missions sur le Groupement Hospitalier et les différents établissements ayant passé convention avec le GHPP, notamment dans le cadre de la politique de lutte contre les infections associées aux soins et de la politique qualité et gestion des risques infectieux.
- D'une Equipe Mobile d'Hygiène (EMH) qui assure ses missions sur les dix-neuf EHPAD et établissements ayant passé convention avec le GHPP sur vingt-deux éligibles, notamment dans la mise en œuvre et le suivi du DARI.

L'infirmier(e) en Hygiène est membre de l'EOH et/ou de l'EMH du GHPP. Il (elle) assure ses missions sur les services du GHPP et les différents EHPAD et établissements ayant passé convention avec le GHPP.

Il(elle) est expert dans la gestion du risque infectieux et sa prévention concernant les patients, les professionnels et toute personne fréquentant l'établissement.

Nature du Poste :

IDE du service UFH intervenant sur l'EOH et/ou sur l'EMH au prorata des missions confiées.

Conditions particulières du poste :

Poste transversal sur tous les pôles et services du GHPP, et les Etablissements Médico-Sociaux ayant passé convention avec le GHPP

Horaires : 9h à 16h30 du lundi au vendredi en conformité avec la Charte Règlementaire de Gestion du Temps de Travail

Horaires adaptables en fonction des nécessités de service et des missions assignées

Congés annuels négociés en équipe avec présence simultanée permanente de 2 IDE

Quotités :

- Variables selon l'effectif de l'équipe IJFH en place (au minimum 500/0) Diplômes et qualifications requis :

- Diplôme d'Infirmier(e) d'Etat ou Diplôme d'Infirmier(e) Spécialisé(e)
- DU Hygiène ou équivalent (ou s'engager à suivre le DU Hygiène dans les 3 ans qui suit sa prise de fonction)



FICHE DE POSTE IDE IJFH

Réf : FP UFH 002
B

Date d'application .
Octobre 2019

Page 2/11

- 5 ans minimum en services de soins
- Permis de conduire

Cadre réglementaire :

Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Articles L-6111-2, L-6114-3, L-6143-7 et L-6144-1 du code de la santé publique

Programme National pour la sécurité des patients 2013-2017 de février 2013

Décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V (dispositions réglementaires) du code de la

Santé Publique et modifiant certaines dispositions de ce code : profession infirmier(e)

Décret n° 2009-1763 du 30 décembre 2009 relatif aux dispositions applicables en cas de non-respect de la mise à disposition du public par les établissements de santé des résultats des indicateurs de qualité et de sécurité des soins

Décret n° 2010-439 du 30 avril 2010 relatif à la commission médicale d'établissement dans les établissements publics de santé

Décret n° 2010-3 325 du 5 novembre 2010 relatif à la conférence médicale d'établissement des établissements de santé privés et à diverses modifications du code de la santé publique

Décret n° 2010-1408 du 12 novembre 2010 relatif à la lutte contre les événements indésirables associés aux soins dans les établissements de santé

Décret n° 2011-2114 à 2118 du 30 décembre 2011 relatif au développement professionnel continu des professionnels de santé

Décret n° 203 6-1605 du 25 novembre 2016 portant code de déontologie des infirmiers

Décret n° 2016-1606 du 25 novembre 2016 relatif à la déclaration des événements indésirables graves associés à des soins et aux structures régionales d'appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients

Décret n° 2018-596 du 10 juillet 2018 relatif à l'établissement des listes nominatives des infirmiers et des pédicures-podologues salariés en vue de leur inscription au tableau de l'ordre et modifiant le décret n° 2016-746 du 2 juin 2016 relatif à l'établissement des listes nominatives des masseurskinésithérapeutes salariés en vue de leur inscription au tableau de l'ordre

Décret n° 2018-805 du 25 septembre 2018 relatif aux conditions de réalisation de la vaccination antigrippale par un infirmier ou une infirmière

Arrêté du 30 décembre 2009 fixant les conditions dans lesquelles l'établissement de santé met à la disposition du public les résultats, publiés chaque année, des indicateurs de qualité et de sécurité des soins

Instruction DGOS/PF2/2013-298 du 12 juillet 2013 relative au programme national pour la sécurité des patients

Circulaire DGS/DHOS/DGAS n° 2009-264 du 19 août 2009 relative à la mise en œuvre du plan stratégique national 2009-2013 de prévention des infections associées aux soins

Circulaire DHOS/E2/DGS/RI n° 2009-272 du 26 août 2009 relative à la mise en œuvre du programme national de prévention des infections nosocomiales 2009-2013



FICHE DE POSTE IDE IJFH

Réf : FP UFH 002
B

Date d'application .
Octobre 2019

Page 3/11

Circulaire DGOS/PF2 n ° 2011-416 du 18 novembre 2011 en vue de l'application du décret n ° 20101408 du 12 novembre 2010 relatif à la lutte contre les évènements indésirables associés aux soins dans les établissements de santé

• **Missions Principales :**

Missions de l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène :

Participer à l'impulsion et la coordination de la gestion a priori du risque infectieux nosocomial dans ses différentes dimensions (environnement, acte de soin, état de santé du patient)

Participer à l'impulsion et la coordination de la gestion à postériori du risque infectieux nosocomial par le signalement, l'investigation et les interventions lors d'infections, les surveillances épidémiologiques, le suivi d'indicateurs, etc)

Participer à la formation et l'information sur le risque infectieux nosocomial, pour les professionnels, les patients et les usagers en interne ou dans le cadre de l'Equipe Inter hospitalière de lutte contre les infections nosocomiales (EIDLIN)

S'impliquer et participer aux travaux EIDLIN : réunions, groupes de travail, formation (4 journées par an et par professionnel en moyenne)

- Accompagner les établissements ayant passé convention avec le GHPP dans la mise en place d'un programme d'actions de lutte contre les infections nosocomiales

• Activités principales dans le service :

- Contribuer par son expertise à la définition du programme de prévention des infections associées aux soins à partir des données des surveillances épidémiologiques, des signalements des infections nosocomiales, de leur analyse et de l'évaluation des pratiques professionnelles concernant les infections associées aux soins, des résultats, des indicateurs ,

Contribuer à la définition et à la réalisation du plan de formation des professionnels en collaboration avec l'encadrement médical et soignant des pôles ou des secteurs d'activités, dans le domaine de la prévention des infections associées aux soins ;

- Veiller à la mise en œuvre du programme national de prévention des infections associées aux soins (PROPIAS)

Animer un réseau formalisé de correspondants en hygiène ou de professionnels en charge de la prévention des infections associées aux soins ;

- Elaborer, diffuser, mettre en place les protocoles en collaboration avec les services cliniques et médico-techniques, en matière de prévention des infections associées aux soins ;

Organiser l'évaluation des pratiques professionnelles dans le domaine de la prévention des infections associées aux soins (programme d'audits, visites de risques, évaluation des connaissances. ..)

Contribuer à l'organisation et au développement de recueil de données internes en lien avec la prévention des infections associées aux soins ,

- Participer aux actions de maîtrise de l'acquisition de résistances aux anti-infectieux des microorganismes et en limiter la diffusion, en collaboration avec les différents experts dans le domaine (référénts anti-infectieux, pharmaciens, laboratoire de biologie médicale, stérilisation, etc...)

Apporter son expertise sur les projets d'aménagement des locaux et l'acquisition d'équipements dans le cas où ces projets peuvent avoir des conséquences sur le risque infectieux ;



FICHE DE POSTE IDE IJFH

Réf : FP UFH 002
B

Date d'application :
Octobre 2019

Page 5/11

- Assurer une veille documentaire scientifique et réglementaire dans son champ de compétence et diffuser les informations nécessaires ;
Organiser la formation des professionnels : planifier des journées de formation en fonction du programme de Gestion du Risque Infectieux intervenir ponctuellement sur demande d'un

service ou sur constatation de dysfonctionnements, rédiger des présentations et des fascicules de formation en variant les outils pédagogiques ,

- Organiser la formation initiale : encadrer les étudiants en soins infirmiers, IBODE ou DU Hygiène dans le cadre de leur stage à l'EOH, interventions en IFSI IFAS.

Missions de l'Equipe Mobile d'Hygiène

Missions Principales :

• Missions Principales .

- Participer à l'impulsion et la coordination de la gestion a priori du risque infectieux nosocomial dans ses différentes dimensions (environnement, acte de soin, état de santé du patient)
- Participer à l'impulsion et la coordination de la gestion à postériori du risque infectieux nosocomial par le signalement, l'investigation et les interventions lors d'infections, les surveillances épidémiologiques, le suivi d'indicateurs, etc)
- Aide au remplissage de l'autoévaluation du risque infectieux (DARI outil du GREPHH) dans les établissements médico-sociaux rattachés au GHPP
- Participer à la formation et l'information sur le risque infectieux nosocomial, pour les professionnels, les patients et les usagers dans les établissements médico-sociaux
- S'impliquer et participer aux travaux EIDLIN : réunions, groupes de travail, formation (4 journées par an et par professionnel en moyenne)

• Activités principales dans les EHPAD:

Le programme d'actions est établi à partir des recommandations du programme national de lutte contre les infections nosocomiales et les infections associées aux soins et le programme d'hygiène et de prévention des risques infectieux dans les EHPAD mis en place dans le département de la Drôme pour les EHPAD situés sur le territoire de santé, sous la supervision technique du chef du service d'hygiène et d'épidémiologie du Centre Hospitalier de Valence.

Une convention relative à la mise en œuvre du programme d'hygiène et de prévention des risques infectieux dans les EHPAD est signée entre le GHPP et chaque EHPAD pour la mise à disposition d'une infirmière hygiéniste. Cette convention précise les engagements réciproques. L'EMH intervient pour aider à la réalisation du programme d'actions pour chaque EHPAD, conjointement avec son directeur comprenant .

- La surveillance des infections associées aux soins
- L'élaboration et la mise en œuvre des recommandations de bonnes pratiques d'hygiène
- L'information et la formation des professionnels de l'établissement en matière de lutte contre les infections associées aux soins
- L'évaluation périodique des actions mises en place



FICHE DE POSTE IDE IJFH

Réf : FP UFH 002
B

Date d'application .
Octobre 2019

Page 7/11

- Une aide technique en cas de survenue d'évènement infectieux inhabituel



FICHE DE POSTE IDE IJFH

• **SAVOIR**

Compétences :

Connaitre les textes régissant les « bonnes pratiques » d'hygiène ,
Connaitre les différents partenaires et leur champ d'activité ;

- Connaitre le fonctionnement des différents services ;
Etre organisé dans son travail

- Avoir le sens de la pédagogie.

• **SAVOIR FAIRE**

Savoir adapter ses conseils aux personnes et aux situations ;

- Avoir le sens de l'organisation et de l'initiative

- Posséder de bonnes connaissances en bureautique : Word, Excel, PowerPoint.

SAVOIR ETRE

Etre diplomate

- Savoir rendre compte ;

- Avoir un esprit créatif et prendre des initiatives ;

- Disposer d'une aptitude à la communication et des capacités relationnelles avec les différents partenaires ;

Avoir le sens de l'observation ,

Disposer d'une aisance à s'exprimer en public.

• **SAVOIR DEVENIR**

- Repérer ses besoins en formation pour mettre à jour ses connaissances ,
Savoir utiliser toutes les situations professionnelles rencontrées pour améliorer son efficience.

LIENS HIÉRARCHIQUES ET FONCTIONNELS

Liens hiérarchiques :

- Directrice des Soins
- Cadre supérieur(e) du Pôle Cadre de Santé du service

• **Praticien Hygiéniste**

Liens fonctionnels .

Médecin responsable du pôle et autres médecins

• **Praticiens du CI IN**



FICHE DE POSTE IDE IJFH

Réf : FP UFH 002
B

Date d'application :
Octobre 2019

Page 9/11

- Cadres de santé du pôle et autres cadres de santé
Correspondants en Hygiène et autres professionnels de santé intervenant dans les services
- Services de soins médicotехни ues lo isti ues administratifs.



FICHE DE POSTE IDE IJFH

Réf : FP UFH 002

B

Date d'application .
Octobre 2019

Page 10/11

1 DESCRIPTION DE LA FICHE DE POSTE

1.1. Objet et objectifs du document[ž].•

Qâiet : Définir le profil de poste et les missions attendues des Infirmières Hygiénistes du GHPP et de l'EMH.

QQiectifs : Permettre l'évolution des compétences et l'évaluation des IDE de l'UFH.

1.2. Domaine d'application!?:

Service IJFH du GHPP.

EHPAD ayant passé convention avec le GHPP.

1.3. Destinataires pour diffusion[žl:

Direction des soins

Cadres supérieurs de santé

Cadre de santé de l'UFH

Infirmier(e)s de l'UFH

EHPAD ayant passé convention avec le GHPP à leur demande

1.4 Mots clés!?:

Infirmier, poste, missions, UFH, EOH, EMH

1.5 Liens avec les autres documents :

Qocuments internes de référence:

Procédure générale politique de maîtrise du risque infectieux PG UFH 028

Remplace les FP IJFH 003 A et FP UFIH 002 A Charte
règlementaire du temps de travail

Documents externes de référence .

Voir le Cadre règlementaire ci-dessus

2 LISTE DES ABREVIATIONS

- 2 AS : Aide-soignant(e)
- 3 CLIN : Comité de lutte contre les infections nosocomiales
- 4 DARI : Document d'analyse du risque infectieux
- 5 DU : Diplôme universitaire
- 6 EHPAD : Etablissement pour personnes âgées dépendantes
- 7 EIDLIN : Equipe interdépartementale de lutte contre les infections nosocomiales
- 8 EMH : Equipe mobile d'hygiène
- 9 EMS : Etablissement médico-social
- 10 EOH : Equipe opérationnelle d'hygiène
- 11 GHPP : Groupement Hospitalier Portes de Provence
- 12 IBODE : Infirmier(e) de bloc opératoire diplômé d'état

